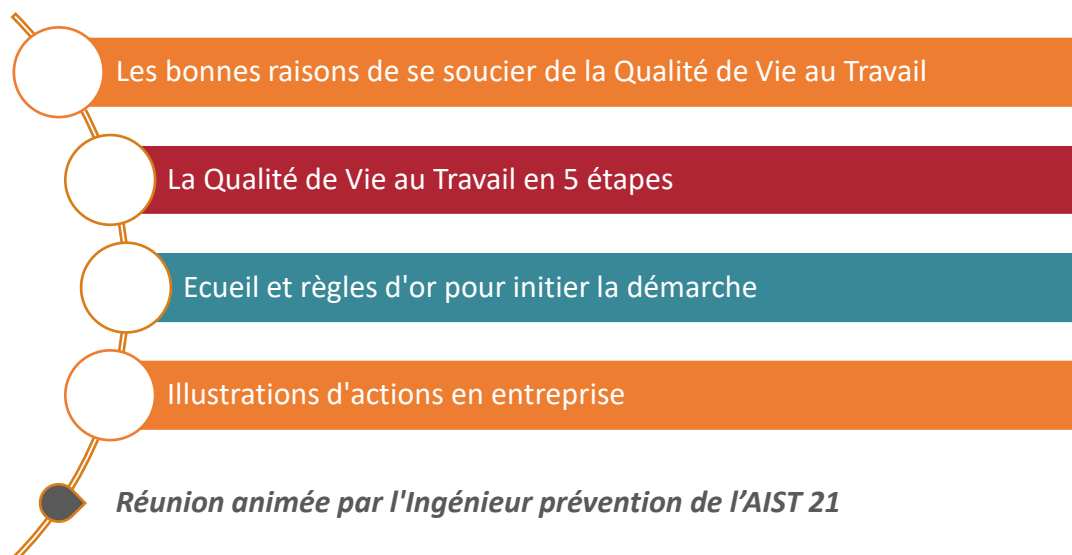


QUALITE DE VIE AU TRAVAIL : COMMENT AGIR CONCRETEMENT ?

Cette information est destinée à nos adhérents qui souhaitent s'engager dans une démarche de Qualité de Vie au Travail.

Public : chef d'entreprise, responsable RH, encadrant, décideur, manager

Programme



Information et inscriptions

- Inscription obligatoire sur www.aist21.com
Rubrique "Formations" puis "Réunions d'information collectives"
- Pour toute information,
ric@aist21.com - 03 80 77 85 30



Décembre 2020